

**Conférence internationale des Ministres en charge de la
défense, de la sécurité et des aires protégées sur la lutte
contre le braconnage et autres activités criminelles
transfrontalières**

N'Djamena, Tchad

23 – 25 janvier 2019



*Allocution de Monsieur Raymond NDOMBA NGOYE,
Secrétaire Exécutif de la COMIFAC*

N'Djamena, 23 Janvier 2019

Monsieur le Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche de la République du Tchad,

Monsieur le Représentant du Secrétaire Général de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale,

Monsieur le Secrétaire Permanent de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique,

Monsieur Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo,

Distingués invités, à vos titres et rangs respectifs,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir et un honneur de prendre la parole en cette circonstance solennelle d'ouverture des travaux du Segment des Experts de la Conférence internationale des Ministres en charge de la défense, de la sécurité et des aires protégées sur la lutte contre le braconnage et autres activités criminelles transfrontalières dont le thème central est: « Menaces des groupes armés circulant entre le Sahel, le Soudan et le Nord de l'Afrique Équatoriale pour ses aires naturelles protégées et leurs populations riveraines : Analyse et plan d'actions ».

Permettez-moi de remercier les autorités Tchadiennes pour avoir accepté d'abriter cette conférence à N'Djamena et surtout pour l'accueil chaleureux qui a été réservé à toutes les délégations auxquelles, je souhaite la bienvenue et un agréable séjour dans le pays de Toumaï.

Je voudrais également exprimer notre profonde gratitude à Monsieur le Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche du Tchad et Monsieur le Facilitateur du PFBC pour toutes les dispositions qui ont été prises pour l'organisation de cette conférence.

J'aimerais aussi exprimé la gratitude renouvelée de la COMIFAC au Ministère de la Coopération Allemande (BMZ) et l'Union Européenne pour les appuis financiers et techniques fournis pour l'organisation de cette conférence.

Nous exprimons aussi notre reconnaissance à tous les experts et partenaires techniques qui ont mis leurs expertises à contribution pour la préparation de cette conférence.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour vous adresser au nom de la COMIFAC et en mon nom propre nos meilleurs vœux de paix, de santé et de réussite à tous vos projets en 2019.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

Les différents écosystèmes des pays d’Afrique Centrale renferment une diversité biologique remarquable qui représente plus de la moitié de la faune et de la flore africaines dont la survie est actuellement menacée par le braconnage, l’exploitation forestière et minière illégales, la transhumance transfrontalière et la paupérisation chronique des populations locales et autochtones.

Conscients du rôle et de l’importance des écosystèmes forestiers pour l’humanité et reconnaissant toutes les menaces croissantes qui pèsent sur elles, les Chefs d’Etat et de Gouvernement des pays d’Afrique centrale, se sont engagés en mars 1999 à travers la déclaration de Yaoundé, à œuvrer de manière concertée à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers pour le bien-être des populations.

Dans cette même dynamique les Chefs d’Etat et de Gouvernement des pays d’Afrique centrale ont signé le 05 Février 2005 à Brazzaville en République du Congo, lors de leur deuxième Sommet sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers, le Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d’Afrique Centrale instituant la Commission des Forêts d’Afrique Centrale (COMIFAC), organisation intergouvernementale et unique instance d’orientation, de décision et de coordination des actions et initiatives sous-régionales en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers.

La COMIFAC est ainsi le cadre politique et juridique global devant régir la coopération sous-régionale dans le domaine de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers dans la sous-région Afrique Centrale.

Les Chefs d'Etat lui ont doté d'un Plan de convergence qui est le cadre de planification stratégique des interventions prioritaires des pays de la sous-région et autres parties prenantes en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale.

Le thème central de cette conférence internationale de haut niveau est l'une des priorités définit dans ce document de référence de notre sous-région.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

Le braconnage et le commerce illicite des espèces de faune sauvage vivantes ainsi que de leurs produits connaissent une augmentation fulgurante en Afrique Centrale du fait de la demande sans cesse croissante en espèces et produits fauniques au niveau international.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de Convergence, la COMIFAC et ses États membres avec l'appui financier et techniques de leurs partenaires ont menées certaines actions afin de combattre ce phénomène notamment : l'adoption d'un Plan d'Action pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la faune sauvage (PAPECALF), la signature des Accords de Coopération en matière de lutte contre le braconnage, la création d'un Sous-Groupe de Travail sur les Aires Protégées et la Faune Sauvage (SGTAPFS), la mise en place d'une plateforme d'échange d'information sur la criminalité faunique (AFRICA TWIX), la contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie de l'Union Africaine sur l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la flore et de la faune (mai 2015) ; la Déclaration des Ministres de la CEEAC sur la sécurité des ressources naturelles, le conflit homme/faune et les autres conflits liés à l'utilisation des terres en

Afrique centrale (Juillet 2017); la contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan d'Actions d'urgence pour la lutte contre le braconnage, etc.

Malgré ces efforts consentis par ces pays membres de la COMIFAC pour la conservation de la biodiversité et lutte conjointe contre la criminalité faunique, force est de constater que le braconnage, qui est aujourd'hui considéré par le conseil de sécurité des Nations Unies comme une menace réelle de paix et de sécurité en Afrique Centrale reste un grand défi à relever, au regard des récents actes de braconnage perpétrés dans le Parc National de Bouba Ndjidda où six éléments de l'armée camerounaise et deux gardes villageois ont perdu la vie et aussi le massacre de plus de vingt éléphants dans la Réserve de Faune de Binder Léré dans la Région du Mayo-Kebbi Ouest au Tchad.

Aujourd'hui l'on constate que dans certains pays du Bassin du Congo, notamment le Cameroun, le Tchad, la RCA, et la RDC, des systèmes de braconnage transfrontaliers de plus en plus sophistiqués sont développés, dans lesquels sont parfois impliqués des groupes de pasteurs transhumants armés.

Ces modèles de prédation criminelle organisée qui ont pris place dans la sous-région, requièrent dès lors des réponses concertées au plus haut niveau politique, et une coopération accrue associant les forces de défense et de sécurité des pays concernés et les services des aires protégées, tant au niveau national que transfrontalier. Les écovigilants ne peuvent plus agir seuls contre ces menaces, il est indispensable qu'ils reçoivent l'appui de l'armée et des forces de l'ordre des différents pays concernés.

Ainsi, nous saluons cette forte mobilisation des partenaires et des bailleurs de fonds autour du PFBC pour la tenue de cette conférence internationale dont les résultats vont à coup sûr contribuer à l'atténuation de ce phénomène.

Je saisis cette occasion pour exprimer toute notre profonde gratitude à tous les partenaires techniques et financiers et les autres parties prenantes pour leurs appuis croissants et constants à la COMIFAC et ses pays membres pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité.

Outre le braconnage, d'autres menaces telles que l'orpillage clandestin et la transhumance pèsent sur les aires protégées et la faune sauvage. Il est urgent d'analyser la nature et l'ampleur de la menace et adopter une feuille de route programmatique et opérationnelle tant au niveau régional que national pour faire répondre à cette préoccupation.

Ainsi, il sera question au cours de ces deux jours des travaux d'examiner toutes ces menaces afin de proposer les actions concrètes pouvant aider à juguler ces fléaux.

Je vous invite à traiter avec diligence toutes les thématiques inscrites dans l'agenda de cette réunion. Sur ce je souhaite plein succès à nos travaux.

Vive la coopération internationale,

Vive la coopération sous régionale,

Vive la COMIFAC et ses pays membres.

Je vous remercie.